

## Sélection bretonne de produits fermiers

***Vous avez un produit nouveau, insolite, original, innovant.  
Faites le savoir !***

### RÈGLEMENT

#### I. Nature et objectifs de la sélection

Cette sélection bretonne de produits fermiers est ouverte aux producteurs fermiers bretons.

La Chambre d'Agriculture de Bretagne, dont le siège est situé à la maison de l'agriculture, rond point Maurice Le Lannou, CS 74223 - 35042 Rennes Cedex organise une sélection visant à valoriser les productions fermières bretonnes et ce à travers la promotion de produits fermiers bretons présentant une innovation, une nouveauté ou un caractère original.

Cette sélection a pour objectifs :

- d'offrir une vitrine médiatique aux producteurs fermiers pendant la semaine de l'Agriculture,
- de mettre en avant la créativité et la capacité d'innovation des producteurs fermiers bretons,
- de permettre aux producteurs de développer de nouveaux marchés,

Les produits seront sélectionnés sur l'innovation apportée : **aspect original, saveurs inhabituelles, nom du produit, emballage, recette,...**

#### II. Conditions de Participation

##### 1. Conditions générales

- Cette sélection est ouverte aux producteurs fermiers bretons,
- De plus, les produits présentés devront être des produits achevés, pérennisables et commercialisés par leur concepteur (les projets ne seront pas admis),
- Les produits présentés devront répondre à la législation en vigueur notamment sur le plan sanitaire,

## **2. Déroulement de la sélection bretonne des produits fermiers innovants**

La sélection bretonne des produits fermiers se déroulera en deux étapes :

- Une présélection sur dossier par la Chambre d'Agriculture de Bretagne.
- Une présentation des produits fermiers aux visiteurs du Salon International de l'Agriculture, avec possibilité de dégustations.

## **3. Composition du dossier**

Le dossier de candidature sera composé comme suit :

- 1 bulletin de candidature dûment rempli et signé.
- 1 fiche « description du produit » présentée dûment remplie.

Le dossier est disponible sur simple demande et consultable en ligne sur le site [www.savourezlabretagne.com](http://www.savourezlabretagne.com)

Les dossiers d'inscription complétés devront parvenir avant le **10 janvier 2013 à 17 heures** (cachet de la poste faisant foi). Les frais d'envoi de ces dossiers seront à la charge du participant.

Ils seront à adresser à :

**Chambre d'Agriculture de Bretagne**  
**Sélection bretonne des produits fermiers**  
**Emilie Gardin**  
**Maison de l'Agriculture**  
**Rond Point Maurice Le Lannou**  
**CS 74223**  
**35042 Rennes Cedex**  
[emilie.gardin@bretagne.chambagri.fr](mailto:emilie.gardin@bretagne.chambagri.fr)

Après une présélection, les producteurs retenus seront contactés par courrier, mail ou téléphone.

## **4. Conditions de réception des produits :**

L'envoi d'un produit ou d'un factice est obligatoire pour assurer sa présentation au Salon International de l'Agriculture.

Les conditions d'envoi, de collecte et/ou de dépôt des produits retenus (dates et heures butoirs...) seront précisées début février 2013. L'acheminement des produits est à la charge des candidats.

## **5. Déroulement de la présentation au Salon de l'Agriculture**

Si vous le souhaitez, les produits sélectionnés pourront faire l'objet de dégustations pendant le Salon International de l'Agriculture (qui aura lieu cette année du 23 février au 3 mars). Vous avez la possibilité de venir faire déguster votre produit (1/2 journée de présence sur le stand).

Les conditions d'envoi, de collecte et/ou de dépôt des produits retenus (dates et heures butoirs...) seront précisées début février 2013. L'acheminement des produits est à la charge des candidats.

Les produits présentés pour la dégustation devront être consommables en l'état ou avec la possibilité d'être réchauffés rapidement par nos soins (au micro-ondes) mais sans cuisson, ni transformation.

### III. Calendrier prévisionnel relatif aux différentes étapes de la sélection :

- A partir du 15 novembre 2012 : Appel à candidatures via le site [savourezlabretagne.com](http://savourezlabretagne.com), les réseaux des Chambres d'Agriculture de Bretagne, la presse locale, la presse professionnelle agricole.
- Le jeudi 10 janvier 2013 à 17 heures: Date ultime de réception ou dépôt des dossiers.
- A partir du lundi 14 janvier 2013:
  - Etude et présélection des participants à la sélection bretonne des produits fermiers.
  - Réponse aux personnes sélectionnées (tél., fax., mail) avec les dates et lieux de réception ou de collecte des produits.
- Février : Réception des produits retenus.
- Semaine du 23 février au 3 mars 2013 : Présentation de la sélection bretonne des produits fermiers dans le cadre du Salon International de l'Agriculture

### IV. Nature des récompenses

Pour tous les producteurs fermiers sélectionnés :

- Présentation des produits sur le stand Terres & Mers de Bretagne du Salon International de l'Agriculture et accompagnement médiatique de l'opération,
  - Présentation des produits et des entreprises candidates sur le site [www.savourezlabretagne.com](http://www.savourezlabretagne.com),
  - Dégustation du produit par un panel de consommateurs. Les commentaires émis à l'issue des dégustations seront communiqués aux candidats,
- => Une occasion rêvée de faire connaître votre produit, votre entreprise, vos savoir-faire et d'identifier de nouveaux débouchés.

### V. Compléments

La participation à la sélection bretonne des produits fermiers implique l'acceptation du présent règlement et vaut renonciation à toute réclamation.

Les candidats autorisent gracieusement l'autorité organisatrice de la sélection bretonne des produits fermiers innovants à utiliser leurs noms et coordonnées postales à des fins publicitaires et/ou de communication ; et conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 (Loi informatique et libertés), les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant auprès de : Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne, Rond Point Maurice Le Lannou - CS 74223, 35042 Rennes Cedex.

Les Chambres d'Agriculture de Bretagne se réservent en outre le droit de procéder à un report, une annulation ou à un changement dans l'organisation de cette sélection en cas de dossiers insuffisamment nombreux ou en cas de force majeure.

Le règlement peut être adressé gratuitement, à toute personne qui en fait la demande. Pour cela, vous pouvez contacter la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne, Rond Point Maurice Le Lannou - CS 74223, 35042 Rennes Cedex

Pour toute information complémentaire s'adresser à Emilie Gardin :

***Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne***

Tel : 02 23 48 27 77

[emilie.gardin@bretagne.chambagri.fr](mailto:emilie.gardin@bretagne.chambagri.fr)